



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES**Séance du lundi 17 janvier 2022 à 16 heures****Supplément à l'ordre du jour****Séance publique*****Dossiers de M. le Bourgmestre***

- [44] **Finances** - Secrétariat central FIN - - [2443987 \(R\)](#)

Constitution des provisions de caisses 2022.

Adopter les provisions de caisses 2022.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [45] **Centrale d'achats** - - Achats - [2441666 \(R\)](#)

Marché public de fournitures, en 3 lots, ayant pour but la fourniture de consommables techniques d'impression digitale (CDA/012031/DCH).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire de 14.748,89 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du lot 2 du marché, portant le montant du lot à 34.748,89 EUR, TVA comprise.- Article 73508/12402 du budget ordinaire de 2021.- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 13/01/2022 (décision n° 269) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [46] **Centrale d'achats** - - Achats - [2438629 \(R\)](#)

Marché public de services reconductible à bordereau de prix ayant pour but la distribution, pendant 12 mois, de divers supports de communication (CDA/011866/CIA).- Dépense supplémentaire lors de l'attribution du marché.

Dépense supplémentaire sur 12 mois de 58.564,42 EUR, TVA de 21% comprise, par rapport à l'estimation du marché, portant le montant du marché sur 12 mois à 108.564,42 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de code économique 12306 des budgets ordinaires de 2021 et de 2022 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption du budget de 2022 par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la dépense supplémentaire adoptée par le Collège en séance du 13/01/2022 (décision n° 29) en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [47] **Centrale d'achats** - - Achats - [2445506 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but le déménagement des biens de plusieurs bâtiments de la Ville de Bruxelles. (CDA/012266/DDR).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/012266/DDR.- Dépense de 700.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 10433/12506 du budget ordinaire de 2022 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).

- [48] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2442224 \(R\)](#)

Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors TVA.- Budget extraordinaire.- Liste/2021-116.

Marchés publics de faible montant portant les numéros 21-0500-949 et 21-0500-972.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 8.421,51 EUR, TVA comprise.- Article 42105/745/53 du budget extraordinaire de 2021.- Projet d'investissement n° AEK05-7-2021.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 40 du Collège du 13/01/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [49] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - - [2423496 \(R\)](#)

Dépenses n'excédant pas 30.000,00 EUR hors TVA.- Remplacement gros matériel cuisine de l'asbl "Hazewee" en 2021.

Marchés de faible montant par facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de l'offres reçues pour un montant total de 10.000,00 EUR TVA comprise à l'article budgétaire 2021/85109/74451.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 117 du Collège du 13/01/2022, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

-
- [50] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2444561 \(R\)](#)

Asbl "Design September".- Subside : 5.000,00 EUR.

Octroyer un subside de 5.000,00 EUR à l'asbl "Design September" pour l'organisation du "Commerce Design Awards".- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2021.

-
- [51] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2443245 \(R\)](#)

Asbl "Molengeek".- Subside : 50.000,00 EUR.- Convention.

Convention entre la Ville et l'asbl "Molengeek" fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside de 50.000,00 EUR pour le démarrage et la réalisation d'un incubateur autour du développement de l'Intelligence Artificielle dans le bâtiment sis rue Bockstael 160 à Laeken.- Article 85109/33202 du budget ordinaire de 2021.

-
- [52] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2443762 \(R\)](#)

Asbl "Molengeek".- Convention 2021 : 100.000 EUR.

Convention entre la Ville et l'asbl "Molengeek" fixant les obligations et modalités de paiement relatives au montant de 100.000,00 EUR pour le démarrage et la réalisation d'un incubateur autour du développement de l'Intelligence Artificielle dans le bâtiment sis rue Bockstael 160 à Laeken.- Article 85109/72360 du budget extraordinaire de 2021.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [53] **Urbanisme** - Plan - Expertises - [2418759 \(R\)](#)

21 Plan Topo.- Dénomination de voies publiques – Dénommer la place qui sera aménagée entre la rue Reper-Vreven, la rue Steven Delannoy et la rue Félix Sterckx : place Marsupilami.

Adopter la dénomination "place Marsupilami" à attribuer à la nouvelle place qui sera aménagée entre la rue Reper-Vreven, la rue Stevens Delannoy et la rue Félix Sterckx.

[54] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2443360 \(R\)](#)

Occupation Temporaire.- ZIR 4 - Van Praet.- Designation.- Conventions d'occupation et de subsidiation. Octroyer un subside d'investissement de 70.000,00 EUR à l'asbl "No Way Back", future gestionnaire du terrain situé à l'angle de l'avenue des Croix du Feu et de l'avenue des Croix de Guerre à Neder-over-Heembeek et un subside de fonctionnement de 20.000,00 EUR pour 2021,2022 et 2023.- Article 93006/52252 du budget extraordinaire 2021 (sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle de la modification budgétaire introduite à cette fin).- Emprunt.- Article 93006/332002 du budget ordinaire de 2021, 2022 et 2023 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires de l'adoption de budgets 2022 et 2023 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Trésorerie.- Convention d'occupation à titre précaire entre l'asbl "No Way Back" et la Ville de Bruxelles relative au terrain situé à l'angle de l'avenue des Croix du Feu et de l'avenue des Croix de Guerre à Neder-over-Heembeek.- Convention d'octroi de subside au profit de l'asbl "No Way Back" dans le cadre de l'occupation transitoire du terrain situé à l'angle de l'avenue des Croix du Feu et de l'avenue des Croix de Guerre à Neder-over-Heembeek.

Motion

[55] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445799 \(R\)](#)

Proposition de motion introduite par Mmes EL BAKRI et DHONT et M. BAUWENS, Conseillers communaux.

Proposition de motion demandant au Collège la mise en place d'un projet-pilote pour des tests préventifs dans l'enseignement fondamental et secondaire afin de limiter la propagation du Covid.

Questions

[56] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445492 \(R\)](#)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant le vandalisme dans les cimetières bruxellois et les mesures prises pour y renforcer la surveillance et la sécurité.

[57] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445780 \(R\)](#)

Question de Mme DHONT, Conseillère communale.

Question concernant l'état des logements sociaux de la rue Haute.

[58] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445923 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant la rénovation du Parc Royal (Parc de Bruxelles).

[59] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445927 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant le processus participatif en cours concernant la fresque du Parc Annie Cordy.

[60] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445941 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant l'impact des travaux du métro sur les commerçants de l'avenue de Stalingrad et du boulevard Lemonnier.

[61] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445948 \(R\)](#)

Question de Mme AMPE, Conseillère communale.

Question concernant les emplois et logements à NEO sur le Heysel.

[62] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445952](#)
[\(R\)](#)
Question de Mme AMPE, Conseillère communale.
Question concernant la compensation de la pénurie d'enseignants par les nouvelles technologies.

[63] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2445940](#)
[\(R\)](#)
Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.
Question concernant l'arrêt prématuré des "Plaisirs d'Hiver" et le bilan de l'édition 2021.
